

Aujourd'hui, lundi quinze novembre deux mille vingt et un à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Calviac, commune déléguée de Sousceyrac-en-Quercy, sous la présidence de M. Francis LABORIE, Maire.

Présents : BENNET Nadine - BOUCHARA Michel - BOY Marie-Laure - CAPEL Sylvie - COLOMB-DELSUC Jean-Philippe - FOUILLAC Michel - FRAYSSE Nicole - GALOPPIN Véronique - LABORIE Francis - LAFAGE Gérard - MAZET Éric - PIOTTE Marcel - ROISIN Patrick - ROUDERGUES Ophélie - ROUSSILHES André - THEIL Carole - VERGNE Nathalie - VISTOUR Didier.

Absent(s) excusé(s): Néant

Absent(s) représenté(s) : MORAND Coraline (pouvoir à ROUDERGUES Ophélie).

Absent(s) : Néant

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 06.

Présents : 18	Excusé(s) : 0	Absent(s) : 0	Procuration(s) : 1
----------------------	----------------------	----------------------	---------------------------

Secrétaire de séance : Marie-Laure BOY

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance ;
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2021 ;
 2. Renouvellement des baux des garages de la gendarmerie ;
 3. Cimetières - fixation du tarif des emplacements pour les cavurnes, terrains nus et modification du règlement intérieur ;
 4. Motion contre la fermeture des urgences de Saint-Céré ;
 5. Frais de fonctionnement des écoles – participation des communes de résidence des élèves ;
 6. Indemnité de gardiennage des églises ;
 7. Service de l'eau potable de Comiac et de Lamativie – modification des différents services à réaliser ;
 8. Développement :
 - 8.1. Fonds de concours "restauration du patrimoine" de la Communauté de Communes – acceptation ;
 9. Ressources Humaines :
 - 9.1. Renouvellement de l'adhésion au CNAS ;
 10. Finances :
 - 10.1. Demande de subvention pour un voyage scolaire – Lycée La Vinadie
 - 10.2. Décision(s) modificative(s) ;
 11. Compte rendu du travail des commissions ;
 12. Questions diverses.

1° APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2021 :

Approuvé à l'unanimité.

2° RENOUELEMENT DES BAUX DES GARAGES DE LA GENDARMERIE :

Approuvé à l'unanimité pour 3 ans.

3° CIMETIÈRES - FIXATION DU TARIF DES EMPLACEMENTS POUR LES CAVURNES, TERRAINS NUS ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Approuvée à l'unanimité pour 400 € la cavurne d'une durée de 30 ans (cimetière de Comiac uniquement) et 80 € l'emplacement nu (pour une cavurne et pour tous les cimetières) d'une durée de 30 ans.

4° MOTION CONTRE LA FERMETURE DES URGENCES DE SAINT-CÉRÉ :

Approuvée à l'unanimité des membres votants (M. Michel BOUCHARA s'abstient).

5° FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES – PARTICIPATION DES COMMUNES DE RÉSIDENCE DES ÉLÈVES :

Approuvée à l'unanimité pour demander une participation à hauteur de 100 % du prix de revient réel par élève à compter de l'année scolaire 2021/2022.

6° INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES :

Approuvée à l'unanimité pour la somme de 100 € qui sera attribuée à M. Jean-Claude BASTIT pour l'église de Comiac.

7° SERVICE DE L'EAU POTABLE DE COMIAC ET DE LAMATIVIE – MODIFICATION DES DIFFÉRENTS SERVICES A RÉALISER :

Approuvée à la majorité des membres votants (Mme Carole THEIL n'a pas pris part ni au débat, ni au vote et M. Éric MAZET vote contre) pour le service de l'eau (réglementation pour les déplacements de conduite, l'installation de bornes à incendie et de réserves d'eau).

Une autre délibération a été prise à la majorité des membres votants (M. Éric MAZET vote contre) pour le budget principal (réglementation pour l'installation des bornes à incendie et des réserves d'eau sur Calviac, Lacam d'Ourcet et Sousceyrac).

8° DÉVELOPPEMENT :

8.1° : FONDS DE CONCOURS "RESTAURATION DU PATRIMOINE" DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – ACCEPTATION :

Approuvée à l'unanimité pour la somme de 1 500 € pour la réfection du calvaire de Sousceyrac.

9° RESSOURCES HUMAINES :

9.1° RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION AU CNAS (Comité National d'Action Sociale) POUR LES AGENTS COMMUNAUX :

Approuvé à l'unanimité pour 2022.

10° FINANCES :

10.1° DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE AU MAROC – LYCÉE LA VINADIE :

Accordée à l'unanimité pour la somme de 50 € concernant un élève de Sousceyrac.

10.2° DÉCISION MODIFICATIVE :

Approuvée à l'unanimité sur le budget principal. La somme de 15 000 € est nécessaire pour régler les frais des relevés topographiques et des honoraires de la société AQR concernant le projet de réhabilitation du camping de Comiac et curage du lac des Vergnes.

S'en suit l'examen des questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Les délibérations du conseil municipal et les éventuels documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de la mairie.

A Sousceyrac-en-Quercy, le 16 novembre 2021

Le Maire

Francis LABORIE

